Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124003-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2025
Date d'affichage : 17 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : BESREST Nicolas représenté par ROUXEL Jérôme ; ETIENNE Brigitte représentée par JACQUELIN Nadine ; MORIN Marie-Noëlle représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; HAMON Sandrine excusée ; OISEL Julien.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-11-24-003 : Finances locales – Vente de l'ancien mobilier de la cantine - Tarifs

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une commune peut, par délibération, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé.

A cet effet, compte tenu du remplacement récent du mobilier de la cantine et l'ancien mobilier n'ayant plus vocation à être utilisé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
- d'autoriser la cession du mobilier suivant :
12 grandes tables - 4 petites tables
61 grandes chaises - 4 petites chaises
- de fixer les tarifs unitaires de la manière suivante :
grande table : 15 € - petite table : 10 €
grande chaise : 5 € - petite chaise : 5 €
- de dire que des titres seront émis au budget à l'imputation 7788
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire la communication afférente et de signer l'ensemble des documents nécessaires à la cession pécuniaire de ces tables

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 25 novembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor